

Que faire de l'obligation d'être en formation ?

Pour qui ?

Toute personne ayant une fonction pédagogique au sein d'une EFT ou d'un OISP.

Pour quoi ?

De plus en plus de stagiaires sont « obligés » d'être en formation. Mais, que faire de cette obligation ? Comment la dépasser et re-trouver un espace d'action commune ?

Le « contrat de formation » est une piste que ce module propose d'explorer en identifiant les caractéristiques du contrat de formation, les étapes pour le réaliser, ses atouts et ses limites. Le module permet aux participants d'expérimenter la mise en œuvre d'un contrat de formation et d'aborder des questions concrètes telles l'évolution du contrat de formation, la résistance des participants, l'autorité, le non respect du contrat, les stratégies de mobilisation...

Quoi ?

En partant de l'hypothèse que le « contrat de formation » est un outil pour créer les conditions d'un engagement constructif en formation, tant pour le stagiaire que pour le formateur, le module de formation permet de :

- > identifier les étapes du contrat de formation : établir le lien, préciser les objectifs, fixer une méthodologie de travail ;
- > interroger le contexte de l'Insertion socioprofessionnelle en 2010 (cadre légal, évolutions des situations de vie des stagiaires, obligation d'être en formation, CoCri, ...) et identifier en quoi et comment le contrat de formation peut être un outil pertinent ;

- > se confronter à partir de situations professionnelles concrètes rencontrées par les participants et confronter l'outil qu'est le contrat à la réalité professionnelle de chacun.

Comment ?

La démarche de formation comprend l'utilisation de techniques actives de formation (mises en situations, construction d'exercices pratiques en sous-groupe, ...) à partir desquelles sont élaborés les apports théoriques.

En pratique :

A Namur (Interfédé), le 15 et 23 mars, 27 avril 2010
Formateur : Gérard Van Mechelen (Repères H&O)
15 participants maximum
Paf : 30 €
Réf : 7060-10

